

Pour un véritable système de retraite solidaire

Notre pays connaît depuis le 5 décembre une mobilisation historique pour défendre notre système de retraite par répartition. Le système actuel fonctionne bien, est un des plus égalitaires au monde (avec un des plus bas taux de pauvreté des retraités des pays développés) et – quoiqu'en dise le gouvernement – ne connaît pas de problème de financement puisqu'aujourd'hui les fonds de réserve des retraites représentent 227 milliards pour un déficit de 3 milliards en 2018 et qui pourrait s'élever au maximum à 17 milliards en 2025 !

Oui le système des retraites mériterait d'être amélioré et la CGT porte des revendications en ce sens :

- *des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ à 60 ans après 37,5 ans de cotisations et un taux de remplacement à 75% pour une carrière complète (l'espérance de vie en bonne santé est de 63,4 ans pour les hommes et 64,5 pour les femmes) ;*
- *un minimum retraite au moins égal au SMIC ;*
- *la réindexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités ;*
- *la reconnaissance de la pénibilité au travail cette dernière ne devant pas être une fatalité ;*
- *La prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation et de recherche du 1er emploi*
- *le maintien du calcul sur la base des 6 derniers mois de traitement pour les fonctionnaires et sur les 10 meilleures années au lieu des 25 meilleures années pour les salariés du régime général, ainsi que pour les contractuel-les de droit public qui sont nombreux au ministère de la Culture ;*
- *le maintien de tous les régimes spéciaux et des pensions civiles ;*

Plutôt que de se serrer la ceinture d'autres pistes de financement existent par un autre partage des richesses en faveur de ceux et celles qui les créent, les richesses : les travailleurs/ses.

- *Le travail dissimulé représente une perte de 20 milliards par an et les « niches sociales » (exonérations des cotisations patronales) de 90 milliards/an selon la cour des comptes ;*
- *Le CICE, c'est 37 milliards par an donnés sans contrepartie aux grandes entreprises ;*
- *Le CAC 40 c'est 80 milliards de bénéfice par an dont 54 milliards pour les actionnaires ;*
- *Le total de nos cotisations salariales, c'est 400 milliards. Baisser le chômage de 1%, c'est 4 milliards de cotisations en plus.*
- *L'égalité de salaire femmes/hommes apporterait 9 milliards de cotisations supplémentaires et permettrait 7 milliards d'économies à l'assurance chômage,!*

Pour rappel, nous nous opposons à une « réforme » régressive qui prévoit :

- *une retraite par point dont la valeur est indéterminée et sera fluctuante comme en Suède ;*
- *une limitation des retraites à hauteur de 14% du PIB qui – avec un nombre croissant de retraités – fera baisser mathématiquement le niveau des retraites ;*
- *la prise en compte de l'ensemble de la carrière faisant ainsi baisser le niveau des retraites et pensions, un allongement de la durée des carrières alors que l'espérance de vie en bonne santé s'amointrit ;*
- *un système de retraite qui ira vers la capitalisation et donc auront une retraite que celles et ceux qui en auront les moyens...*

Face à l'entêtement du gouvernement, la mobilisation se poursuit.

**Rendez-vous demain pour une journée de grève et de manifestation
(RDV 13h30 Place d'Italie vers Invalides).**

Paris, le 28 janvier 2020

Le Conseil d'État «tacle» le gouvernement

Dans son avis publié vendredi 24 janvier, le Conseil d'État émet un avis sévère sur le projet de loi de réforme des retraites.

Le Conseil d'État pointe notamment les « projections financières lacunaires » du gouvernement et d'un recours à 29 ordonnances, y compris « pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite », ce qui « fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme ».

Des textes de toute évidence mal ficelés et rédigés dans la précipitation créent, au dire du Conseil d'État, une « situation d'autant plus regrettable » qu'il s'agit d'une réforme « inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir [...] l'une des composantes majeures du contrat social ».

Une prise de position qui n'épargne pas l'étude d'impact qui accompagne les textes.

En effet, les premiers éléments mis à leur disposition étaient jugés « insuffisants ».

Une fois complété, l'avis reste tout aussi tranché : « Les projections financières restent lacunaires », en particulier sur la hausse de l'âge de départ à la retraite, le taux d'emploi des seniors, les dépenses d'assurance-chômage et celles liées aux minima sociaux.

Une prise de position confortée par la contre-étude d'impact réalisée par le collectif « Nos retraites ».

Une contre-étude qui démontre que les 1 000 pages rédigées par le gouvernement tiennent « plus de l'opération de communication que de l'éclairage sincère du débat parlementaire ».

« Les cas-types présentés pour rendre compte de l'impact de la réforme sont délibérément faussés »

Ancrer la lutte dans la durée : Participez aux caisses de grève !

Si vous ne pouvez pas faire grève, ou si vous souhaitez contribuer aux caisses de grève : **soutenez le mouvement et soyez solidaires en participant à la caisse de grève** que nous avons décidé de mettre en place pour soutenir toutes celles et tous ceux qui syndiqué·e·s ou non accumulent les jours de grève depuis le 5 décembre.

Envoyez chèques, espèces, chèques cadeaux, etc... au SNMH-CGT 61, rue de Richelieu 75002 Paris avec la mention « solidarité grève retraites » ou faites un virement sur notre pot solidaire :

<https://www.lepotsolidaire.fr/pot/9ocu6wq9>

A l'heure où nous mettons sous presse le SNMH-CGT a collecté pour la caisse de grève des agents CMN :

•978€ avec la cagnotte en ligne sur lepotsolidaire.fr

•1963,25€ collecté en chèque et espèces.

Soit un total de 2941,25€

Si vous voulez aider d'autres secteurs en lutte, une multitude de caisses de grève existent, elles sont recensées ici : <https://caissesdegreve.github.io/>

A partir de quand et comment y recourir?

A partir du 3ème jour de grève prélevé et en envoyant au SNMH-CGT par mail ou par courrier une copie ou scanné de vos bulletins de salaires sur lesquels vous êtes prélevés dans le cadre de la grève contre la réforme des retraites.

Une commission d'administration de la caisse de grève se réunira tous les mois pour répondre aux demandes de solidarité financière.

**C'est par des actes de solidarité comme ceux-là
que tous ensemble nous obtiendrons le retrait de la réforme des retraites!**